



Les services de l'État dans la Loire

Procédure d'information et recommandation activée sur l'épisode de pollution

Article créé le 24/06/2019 par [Préfecture](#) Mis à jour le 04/07/2019



Un épisode de pollution de type estival "pollution à l'ozone" touche actuellement le département de la Loire : la procédure d'information-recommandation est activée à compter de ce jour, le 04 juillet 2019 à 17h00, sur le département de la LOIRE.

Pour votre santé, informez-vous ici sur les bons comportements à adopter

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers

Professionnels

Collectivités



Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide



Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils



Maîtrisez la température de vos bâtiments



Évitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles etc.)



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



**Abaissement de la vitesse :
-20km/h sur les axes limités à 90km/h et -10km/h sur les axes limités à 80km/h**



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Limitez vos activités physiques intenses en plein air



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque



Évitez de vous exposer aux produits nocifs



Continuez d'aérer votre domicile

► Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Personnes sensibles et vulnérables



L'été, préférez sortir le matin avant 13h, et le soir après 20h



Évitez les activités physiques intenses en plein air



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque



Évitez de vous exposer aux produits nocifs

Les numéros utiles :

0 800 06 66 66 Canicule Info Service (appel gratuit), plate forme téléphonique nationale du lundi au samedi de 8h à 20 h du 1er juin au 31 août

15 SAMU

18 Pompiers

112 numéro d'urgence unique européen

115 numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit

En savoir plus :

Le site du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Le site de Météo France

[Le site d'Atmo Rhône-Alpes](#)

Le dépliant "Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes"

Arrêtés préfectoraux périodes pollution avant le 2 juillet 2019

- consulter l'arrêté préfectoral pour la levée des mesures sur l'ensemble du territoire : [arrêté fin de pollution 2072019](#) (format pdf - 486.9 ko - 02/07/2019)
- consulter l'arrêté préfectoral pour la levée des mesures au bassin des contreforts du massif central et le maintien au bassin stéphanois : [Arrêté préfectoral levée contrefort maintien stéphanois](#) (format pdf - 71.5 ko - 01/07/2019)
- consulter l'arrêté préfectoral - mesures mises en œuvre du niveau alerte N2 : [arrete 21 2019 relatif a la prise de mesure n2 dans le dpt](#) (format pdf - 1.1 Mo - 30/06/2019)
- consulter l'arrêté préfectoral - mesures mises en œuvre du niveau alerte N1 : [arrete n1 28062019 no20](#) (format pdf - 627.9 ko - 30/06/2019)

© Les services de l'Etat dans la Loire